

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DES BRÉTIGNOLLES / JARZÉ

Le Maire de la Commune de Jarzé Villages,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU le code de la route et notamment ses articles R. 110-2, R. 411-8 et R. 411-25,

VU le code de la voirie routière,

VU le code pénal,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ainsi que tous les textes pris en son application et, notamment, l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU la demande de l'entreprise SAS JUGE CAMILLE en date du 21/05/2024,

CONSIDÉRANT que, en raison de travaux d'assainissement il importe de réglementer la circulation sur la Rue des Brétignolles à Jarzé.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : A l'occasion de travaux d'assainissement réalisés par l'entreprise SAS JUGE CAMILLE, la circulation et le stationnement seront interdits rue des Brétignolles à Jarzé, commune déléguée de Jarzé Villages, du lundi 24 juin 2024 au jeudi 24 octobre 2024.

ARTICLE 2 : L'accès des riverains et des services de secours restera possible et la collecte des ordures ménagères sera maintenue pendant la durée des travaux.

ARTICLE 3 : ITINÉRAIRE ET DÉVIATION (voir plan page 2)

ARTICLE 4 : La signalisation et la mise en sécurité du chantier pendant la durée des travaux seront conformes aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et seront assurées par l'entreprise SAS JUGE CAMILLE, responsable des travaux.

ARTICLE 5 : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'entreprise SAS JUGE CAMILLE.

ARTICLE 6 : Le Maire de Jarzé Villages, l'entreprise SAS JUGE CAMILLE, et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seiches sur le Loir / Durtal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

Fait à Jarzé Villages le 04 juin 2023,
Par délégation, le Conseiller à la voirie
François EDIN



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'MAIRIE DE JARZÉ VILLAGES' around the top edge, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom, and the number '49140' in the center. The seal also features a central emblem with a sun and a building.

